



ORGANISATION GÉNÉRALE D'UNE ZONE PMA

Situé au plus près du lieu du sinistre, c'est un lieu de passage obligatoire des victimes.

C'est aussi une unité de survie où se réalise, pour les victimes qui le nécessitent, la mise en condition de transport avant évacuation vers les structures d'accueil de l'arrière.

Le PMA accueille les victimes, les enregistre, en permet le triage, le traitement, la mise en condition de transport et l'évacuation.

INSTALLATION

Après reconnaissance et balisage :

Elle se fait le plus près possible du sinistre, en limite du périmètre de sécurité, à l'abri de tout risque évolutif, pour limiter au maximum la longueur de la noria de ramassage.

En bordure de voies de communication intactes pour permettre la noria d'évacuation.

Son installation, ou sa réalisation, peut prendre plusieurs formes :

1. Utilisation d'un local préexistant: local vaste, abrité, chauffé, éclairé et disposant au minimum de deux accès, avec point d'eau, une entrée, une sortie, type salle de restaurant, salle des fêtes, gymnase, réfectoire, ou
2. Déploiement, sur un espace dégagé, d'une structure dite "PMA", berce ou tente, ou
3. Mise en place de VSAB, AR, UMH,..., en nombre suffisant.

